

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 et suivants du code de la recherche relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision InsermDAJ n° 2016-90 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1219 ;

Vu la décision InsermDAJ n°2021-61 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1219 ;

Vu la décision InsermDAJ n°2022-14 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1219 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin à sa demande aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR 1219, intitulée « Centre de Recherche BORDEAUX POPULATION HEALTH (BPH) » de Madame Stéphanie DEBETTE.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 25 mars 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX